

# NOUVEAU DES BORNES POUR MES DÉCHETS ALIMENTAIRES J'ADOpte LE BON R3FLEXE

bio-seau  
GRATUIT



**ICI je dépose  
mes déchets alimentaires**  
À DÉPOSER NON EMBALLÉS  
EN VRAC, DANS UN SAC KRAFT OU AVEC MENTION "OK COMPOST HOME"

**DÉCHETS AUTORISÉS**

- Restes de légumes
- Restes de fruits
- Restes de pain
- Restes de viande
- Restes de poisson
- Restes de fromage
- Restes de plats cuisinés
- Restes de desserts
- Restes de boissons

**DÉCHETS INTERDITS**

- Os
- Coquilles
- Produits laitiers
- Produits de boulangerie
- Produits de pâtisserie
- Produits de confiserie
- Produits de chocolaterie
- Produits de confiserie
- Produits de pâtisserie
- Produits de boulangerie

Ensemble, valorisons nos déchets alimentaires!

Plus d'informations sur [www.lametroropole.fr](#)



**R-FLÈXE**

La Métropole Aix-Marseille-Provence développe sur son territoire des **solutions de compostage** depuis 2009 et expérimente la collecte des déchets alimentaires depuis 2021. Une démarche qui répond aux exigences de la loi AGEC, qui demande aux collectivités d'offrir aux habitants une solution de traitement pour leurs déchets alimentaires.

En plus des solutions déjà existantes, **une collecte spécifique se met en place avec l'installation progressive de bornes de collecte sur le territoire.**

Chaque foyer, situé dans une zone concernée par cette collecte, peut bénéficier d'un **bio-seau gratuit** pour transporter ses déchets alimentaires jusqu'à une borne.

## Que deviennent mes déchets alimentaires ?



**Les déchets alimentaires représentent 1/3 de nos poubelles !  
Les trier, c'est réduire les déchets  
qui sont incinérés ou enfouis sur notre territoire.**

# Mode d'emploi

## 1 Dans ma cuisine

Je trie mes déchets alimentaires dans mon **bio-seau** ou autre **contenant réutilisable**.

## 2 Devant la borne de collecte

J'ouvre la trappe à l'aide de la pédale.  
Je dépose mes déchets **non emballés**,  
**en vrac ou dans un sac kraft**.

### Les déchets autorisés



Pains et céréales



Épluchures, agrumes,  
fruits et légumes abîmés



Os, viandes, poissons,  
produits de la mer



Restes de repas



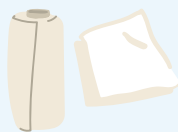
Produits laitiers



Coquilles et boîtes  
d'œufs



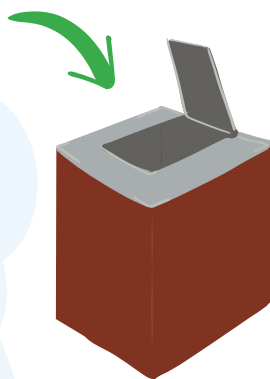
Marc de café  
et sachets de thé



Mouchoirs, essuie-tout  
et serviettes en papier blanc



Sacs en papier kraft



### Les déchets non autorisés



Emballages, films plastiques,  
capsules de café



Déchets verts  
du jardin



Couches




Cendres,  
litières



Ordures ménagères

### Comment obtenir mon bio-seau gratuit ?

Je contacte le **0 800 94 94 08** (appel gratuit) pour connaître  
les lieux de retrait près de chez moi.

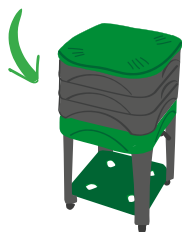


Retrouvez les bornes de collecte  
près de chez vous et  
toutes les informations sur  
**dechets.ampmetropole.fr**



### LES AUTRES SOLUTIONS POUR MES DECHETS ALIMENTAIRES

En appartement,  
j'utilise un lombricomposteur



Dans mon jardin, j'installe un composteur individuel  
ou je candidate pour la mise en place d'un composteur collectif

À commander sur **dechets.ampmetropole.fr**  
ou sur l'application **Adoptez le R3FLEXE**



ADOPTÉZ LE  
**R3FLEXE**  
RÉDUIRE - RÉUTILISER - RECYCLER